

PROTCOLE REPRISE BASKET

Version du 04 septembre 2020 modifiée

Consignes générales



- **En dehors de la pratique sportive, port du masque obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans ;**
- L'accès à la salle s'effectue par l'entrée principale ; la sortie, s'effectue par la porte de secours (accès pompiers – côté parking).
- **Buvette et restauration interdites ; vestiaires fermés**



Règles d'hygiène pour tous (joueurs, encadrants, OTM, public) :

- Lavage régulier des mains avec savon ou solution hydro alcoolique ;
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ;



Règles de distanciation :

- **Pour les joueurs/ses :**
 - Règle de distanciation de 2 mètres entre joueurs/ses en dehors de la pratique ;
 - En phase de jeu, les joueurs/ses ne portent pas de masque ;
 - Durant la rencontre, les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation.
 - Eviter les animations et toutes actions protocolaires ne permettant pas l'application des mesures de prévention et le respect des gestes barrière en vigueur (serrage de mains à l'entrée des joueurs/ses sur le terrain, remise de trophée en fin de match, ...)
- **Pour les encadrants (entraîneurs, coachs) :**
 - Règle de distanciation de 2 mètres pour l'encadrant ;
 - Port du masque recommandé pour le coach et le staff au cours d'une séance d'entraînement (les joueurs/ses n'en portent pas en phase de jeu) ;
 - Durant la rencontre, l'entraîneur principal et les joueurs/ses sur le banc peuvent être dispensés du port du masque, sous réserve du respect des règles de distanciation. Il est en revanche obligatoire pour les autres personnes présentes sur le banc ;
- **Pour les OTM (Table de marque) :**
 - Port du masque obligatoire pour tous les officiels présents à la table de marque ;
- **Pour le public :**
 - Port du masque obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans ;
 - Lorsque les personnes accueillies sont assises : distance minimale d'un siège (ou l'équivalent d'une personne) laissée entre chaque personne assise ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble
 - Lorsque les personnes sont debout : distanciation de 2 m à respecter

